## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Nom du produit : **SOFRAGI**
Nom de l'initiateur du PRIIP : **Cybèle Asset Management**
ISIN : **FR0000030140**
Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.cybele-am.com
Appelez le 01 56 43 62 50 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Cybèle Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Cybèle Asset Management est agréée en France sous le N° GP-04000061 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2026

## AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

- **Type** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
- **Durée** : L'OPCVM a été créé le 06/03/1946 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.
- **Objectifs** :

SOFRAGI est gérée de façon à faire bénéficier ses porteurs de sa gestion sur le long terme. L'OPCVM est destiné à des investisseurs souhaitant optimiser la performance de leur placement à long terme au moyen d'une gestion discrétionnaire et active principalement en actions de toutes tailles de capitalisation ) en obligations (de tous secteurs, public et privé) des pays membres de l'EEE et/ou de l'OCDE, et en instruments monétaires (quasi-liquidité) émis en France ou dans l'Union Européenne, selon les anticipations de la société de gestion concernant l'évolution de ces différents marchés. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

La stratégie d'investissement repose sur l'anticipation par la société de gestion de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou la sélection de valeurs. L'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs est donc réalisée de manière discrétionnaire en fonction de l'analyse fondamentale des valeurs et de l'analyse de la conjoncture macroéconomique du gérant sur les marchés taux et actions. La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale des sociétés susceptibles d'être sélectionnées selon des critères financiers (croissance des résultats, ratios boursiers, etc.) et des critères qualitatifs (qualité de l'équipe dirigeante, politique d'information etc.). La gestion action privilégie les titres de croissance mais s'intéresse également aux actions décotées ou présentant des perspectives de rendements élevés selon les gérants. Elle cherchera à faire preuve de flexibilité à l'achat et à la vente en fonction des opportunités de marchés.

L'OPCVM investit en Europe, USA et autres pays développés. L'exposition nette aux pays émergents pourra être comprise entre 0 et 25% de l'actif net et pourra concerner l'ensemble des classes d'actifs.

Les actions pourront être de tous secteurs économiques et de toutes tailles de capitalisation boursière, avec une limite de 20% maximum exposée en actions de petites capitalisations. L'exposition totale aux marchés actions ne dépassera pas 100% de l'actif net. L'OPCVM est exposé jusqu'à 100% aux titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types négociés sur un marché réglementé ou organisé (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés …) et de maturité supérieure à 3 mois. Les titres détenus seront libellés en euros, en autres devises ou accessoirement en devises de pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé selon les opportunités du marché. La poche taux de l'OPCVM sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 9.

Pour contribuer aux allocations et contraintes fixées ci-avant, l'OPCVM peut investir jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français ou européens et Fonds d'investissement de droit étranger.

L'OPCVM se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de marché actions, taux,change ou de crédit. La gestion s'autorise à investir dans les obligations convertibles (y compris synthétiques) de la zone Europe et/ou internationale et notamment dans ce dernier cas sur les pays émergents. L'exposition globale (titres en direct et titres intégrant des dérivés) ne pourra excéder 100% de l'actif net (100% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Il est précisé que l'OPCVM pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net à des devises hors Euro.

**Indicateur de référence** : SOFRAGI n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion active totalement discrétionnaire et d'un univers d'investissement différent de celui des indices. Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de la gestion mise en œuvre.

**Affectation des revenus** : Les revenus nets et les plus-values nettes réalisées sont intégralement distribués.

**Fréquence de valorisation** : La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11:30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

**Investisseurs de détails visés :** Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que l'OPCVM présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

**Dépositaire** : CACEIS Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante :

CYBÈLE ASSET MANAGEMENT
31, place de la Madeleine, 75008 PARIS
www.cybele-am.com

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

| 1 | 2 | **3** | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Risque le plus faible** **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire, sa valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement en raison des conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme** : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entrainer sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| **Période de détention recommandée : 5 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 EUR** | | **Si vous sortez après :<br>1 an** | **Si vous sortez après :<br>5 ans** |
|---|---|---|---|
| **Scénarios** | | | |
| **Minimum** | **Il n'existe aucun rendement minimal garanti.<br>Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.** | | |
| **Tensions** | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 4020 EUR<br>-59,8% | 4237 EUR<br>-15,8% |
| **Défavorable** | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 8726 EUR<br>-12,7% | 10058 EUR<br>+0,1% |
| **Intermédiaire** | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 10597 EUR<br>6,0% | 11 863 EUR<br>3,5% |
| **Favorable** | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 12170 EUR<br>21,7 % | 14518 EUR<br>7,7% |

## QUE SE PASSE-T-IL SI CYBELE ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| **Investissement initial de 10 000 EUR** | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---|---|---|
| **Coûts totaux** | 90 EUR | 450 EUR |
| **Incidence sur le rendement par an** | 0,91 % | 0,91 % |

COMPOSITION DES COUTS

| **Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie** | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| **Coûts d'entrée** | Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit. | 0 EUR |
| **Coûts de sortie** | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 EUR |

| **Coûts récurrents prélevés chaque année** | | |
|---|---|---|
| **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** | 0,85 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière | 85 EUR |
| **Coûts de transaction** | 0,05 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 5 EUR |

| **Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions** | | |
|---|---|---|
| **Commissions liées aux résultats** | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit | 0 EUR |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

La prolongation des délais de préavis et les frais de rachats acquis à l'OPCVM sont les deux outils de gestion de la liquidité qui peuvent être activés par la société de gestion. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, veuillez-vous reporter au prospectus.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :

Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement. Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Cybèle Asset Management : 31, place de la Madeleine, 75008 PARIS.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Des informations plus détaillées sur cet OPCVM, telles que le prospectus, les Statuts ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.cybele-am.com.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.cybele-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.